

DECISION**LA PRÉSIDENTE,**

- Vu** le code de l'éducation, notamment son article L. 712-2 ;
- Vu** le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection de la présidente de l'université de Lorraine en date du 31 mai 2022 ;
- Vu** le règlement intérieur de l'Université de Lorraine ;

DECIDEArticle 1

Un exercice « NOVI » (nombreuses victimes) aura lieu le 18 mars 2026, de 18h à 23h, sur le campus Brabois Santé situé avenue de la forêt de Haye à Vandœuvre-lès-Nancy.

Article 2

Le 17 mars 2026 à partir de 18h00 :

- un périmètre réservant 100 places sur le parking principal sera mis en place.
- le parking de la bibliothèque universitaire sera fermé.

Tout véhicule se stationnant dans ces périmètres sera mis en fourrière.

Article 3

Le 18 mars 2026 à partir de 14h00, seront fermés administrativement et mis à disposition pour l'exercice :

- la bibliothèque universitaire
- les amphithéâtres 600
- le rez-de-chaussée du bâtiment C.

Article 4

La zone d'exercice et le bâtiment administratif tels que délimités sur le plan en annexe du présent arrêté, sont interdits d'accès aux personnes non autorisées à partir de 17h00 le 18 mars 2026.

Article 5

Le Directeur général des services de l'Université de Lorraine est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera affichée de manière permanente à la Présidence et publiée sur le site internet de l'Université de Lorraine.

Fait à Nancy, le **13 FEV. 2026**



Le Président
Hélène BOULANGER

Annexe : Plan de l'exercice NOVI – 18 mars 2026p – Campus Brabois Santé

